

Délibération n°20251209-11**Objet : Modification des statuts de Somme Numérique****Séance du
09 décembre 2025**

Date de la
convocation :
03 décembre 2025
Date d'affichage :
03 décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 50
Présents : 33
Votants : 40

Acte rendu exécutoire le :**Reçu en sous préfecture le :****Affiché le :****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Laurent Jacques absent excusé ayant donné procuration à Madame Vasseur Nathalie ; Madame Anne Dujeancourt, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Catherine Doudet ; Monsieur Jean-Pierre Trolley absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Jean-Paul Mongne ; Madame Claudine Briffard absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Monsieur Laurent Llopez absent excusé ayant donné procuration à Madame Duneufgermain Thérèse ; Madame Florence Le Moigne ayant donné procuration à Monsieur Marcel Le Moigne,

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois ; Madame Dominique Mallet, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Romain Leclercq ; Monsieur Jérémy Moreau, absent excusé représenté par sa suppléante Madame Claire Cardon

Madame Monique Evrard, Madame Régine Douillet, Madame Guislaine Sire, Madame Catherine Bonay, Monsieur Cédric Mompach, Monsieur Jérôme Blondel, Monsieur Jean-Jacques Louvel, Monsieur Raynald Boulenger, Monsieur Aurélien D'hier, Monsieur Daniel Roche, absents excusés.

Monsieur Jean-Charles Vitaux a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°20090219-18 en date du 19 février 2009 et 20090625-14 en date du 25 juin 2009 portant adhésion au Syndicat Somme Numérique ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique en date du 13 octobre 2025 ;

Vu le projet de modifications du statut du syndicat mixte ;

Vu le courrier de consultation en date du 07 novembre 2025 ;

Considérant l'opportunité pour le syndicat mixte Somme Numérique de modifier ses statuts pour préciser les règles applicables et moderniser les statuts pour les adapter aux évolutions réglementaires et aux bonnes pratiques institutionnelles ;

Considérant que chaque membre du syndicat mixte Somme Numérique est appelé à se prononcer, dans un délai de trois mois, sur la modification statutaire qui est proposée ;

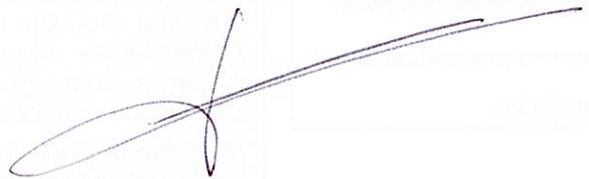
○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de révision des statuts du Syndicat Mixte Somme Numérique, tel que repris en annexe

- D'autoriser le Président à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;
- Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai